

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mai 2015: «Pharmacie publique aux HUG = mort programmée des pharmacies de quartier».

Rapport de M. Souheil Sayegh.

Cette pétition a été renvoyée le 19 mai 2015 lors de la séance plénière du Conseil municipal à la commission des pétitions. Elle a été étudiée les 21 septembre, 2, 16 et 23 novembre sous la présidence de M. Grégoire Carasso. Les notes de séances ont été rédigées par MM. François Courvoisier et Vadim Horcik que nous remercions pour l'efficacité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 21 septembre 2015

Audition de M. Thomas Bläsi, député et pharmacien à l'origine de la pétition

M. Bläsi indique représenter un comité dans lequel se trouvent réunis M^{me} Natacha Buffet-Desfayes, les députés de l'Union démocratique du centre, ainsi que MM. Pierre Conne, Adrien Genecand et les Jeunes libéraux-radicaux. Cette pétition est soutenue par les groupes d'achats Salveo (150 pharmaciens indépendants et 50 pharmacies dans le canton) ainsi que 20 à 30 pharmacies qui appartiennent à l'association Pharmagenève sans vouloir apparaître officiellement.

A la suite d'un premier projet abandonné, ce nouveau projet est ranimé par MM. Mauro Poggia et Bertrand Levrat (directeur des HUG) avec le soutien de l'association Pharmagenève.

M. Bläsi relève plusieurs raisons motivant la pétition.

Le projet ne respecte par l'AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics). L'appel d'offres serait contourné par MM. Poggia et Levrat en confiant la réalisation du projet à Pharmagenève, l'estimant représenter tous les pharmaciens du canton (qui ne regrouperait ni les pharmaciens indépendants ni environ un tiers des pharmacies du canton).

Le second point concerne le règlement des institutions de santé, s'agissant de pharmacie publique, à l'art. 60, al. 1. La pharmacie doit avoir une entrée sur la voie publique et être clairement séparée de tout autre commerce ou institution

de santé. Ce projet violerait ainsi ce règlement. Il en résulterait une concurrence déloyale que cette pétition souhaite éviter.

Un autre point concerne les DRG (Diagnosis Related Groups) ou forfaits par cas. Lors d'une hospitalisation, le forfait comprend la remise du traitement de sortie, d'où la remise en question de ce projet. L'avantage pour le patient n'existant plus, ce dernier peut se rendre dans son officine habituelle pour la poursuite du traitement.

La dernière remarque concerne le président de Pharmagenève, M. Forni, également membre du groupe Amavita. M. Bläsi questionne ainsi la partialité des votes en faveur du projet.

M. Bläsi craint d'assister à la disparition des pharmacies de quartier si d'autres établissements hospitaliers ou cliniques s'inspiraient du projet des HUG. Les pétitionnaires craignent une position dominante de cette nouvelle structure, ne s'ouvrant pas au marché de la concurrence normale.

Réponses aux questions des commissaires

Le fonctionnement des HUG dépendant du Canton, en ce qui concerne l'intérêt de la pétition en Ville, M. Bläsi souligne son impact sur la baisse des retombées fiscales si des pharmacies disparaissaient sur son territoire, sans compter les pertes d'emplois.

Le pharmacien cantonal et le pharmacien responsable des HUG font partie du projet pilote, dirigé par le comité de Pharmagenève, au sein duquel siège M. Forni, également membre du groupe Amavita. La structure financière de ce projet n'explique pas de quelle manière seront redistribuées les compensations éventuelles aux pharmacies du groupe.

A la demande de précisions quant à la structure de Pharmagenève, M. Bläsi répond qu'elle pourrait être une SA, probablement d'intérêt public, touchant probablement des subventions de la Ville.

La nouvelle structure sera publique-privée, à savoir une pharmacie publique détenue par une association privée dans le cadre des HUG. La formation serait assurée par Pharmagenève. Elle se ferait selon un système payant pour les non-membres de Pharmagenève, serait gratuite pour les autres, alors qu'elle existe déjà au sein de l'hôpital.

La précision quant à la structure – «association» selon le Registre du commerce – est apportée par une commissaire. Pharmagenève est issue de la fusion par combinaison de l'association des pharmacies du canton de Genève et de la société de pharmacie du canton. Puis les chaînes comme Amavita ont été englobées dans la structure. Censée représenter les pharmaciens indépendants de leur

concurrente Amavita, celle-ci s’y retrouve intégrée. Pour garantir une croissance annuelle, le groupe Amavita rachète des pharmacies, les ferme et injecte le volume du chiffre d’affaires dans le groupe. Amavita serait représentée par 30-35% des pharmacies genevoises (160-180), et profite par conséquent du rabais de commande par exemple qui n’est pas consenti aux pharmaciens indépendants.

La pharmacie de quartier de la Roseraie serait rachetée par Pharmagenève.

Le lien social pourrait se retrouver brisé par ce projet avec la position dominante de cette pharmacie publique. Celle-ci engendrerait une diminution du chiffre d’affaires des pharmacies de quartier en perdant par exemple certaines gardes de jour ou de nuit. Il existe en effet une majoration de 17,30 francs pendant les gardes qui sont gérées par Pharmagenève.

Les pharmacies avec un chiffre d’affaires inférieur à 1,5 million de francs pourraient fermer, la perte de chiffre d’affaires étant estimée par M. Bläsi entre 5 et 25%.

Se posera aussi la question du code de travail, toujours sans réponse, de la nouvelle structure et du régime de ses employés (ouverture 24h/24 et 7j/7).

Cette nouvelle entité serait implantée au sein de l’hôpital, avec tous les risques liés au flux de patients et à l’aération, malgré la séparation qu’il pourrait y avoir. M. Bläsi s’inquiète des problèmes d’éthique et de travail qui pourraient en résulter.

A la fin de l’audition de M. Bläsi, la commission des pétitions a choisi de compléter les discussions par l’audition du pharmacien cantonal et de Pharmagenève.

Séance du 2 novembre 2015

Audition de M. Christian Robert, pharmacien cantonal.

M. Robert rappelle qu’il est auditionné pour la troisième fois sur un projet de ce type, pour la première fois par le Conseil municipal.

Il précise que la nouvelle pharmacie sera localisée au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment des lits, avec une entrée séparée.

Projet lancé par les HUG et Pharmagenève, cette pharmacie répondrait aux besoins des personnes qui sortent d’hospitalisation ou avec des traitements particuliers. Elle tisserait des liens avec l’Université de Genève pour la formation des doctorants ou encore avec l’Institution genevoise de maintien à domicile.

M. Robert comprend le souci des pétitionnaires, mais précise que ce projet a été voté à 80% des membres de Pharmagenève qui regroupe environ 80% des pharmacies du canton.

Sans suite de la pétition au Grand Conseil avec une motion déposée qui n'est pas encore traitée, le projet avance entre les HUG et Pharmagenève. Prévus pour fin 2016 ou début 2017 alors que les plans n'étaient pas encore présentés, M. Robert dit ne pas avoir d'éléments concernant la SA qui exploitera la pharmacie.

Réponses aux questions des commissaires

M. Robert précise que l'ouverture de nuit de la pharmacie répondrait aux patients quittant les urgences, que son entrée sera physiquement séparée des HUG et qu'il y aura une concurrence certaine avec les pharmacies indépendantes, sans qu'elle soit déloyale.

La principale pharmacie – celle de la Roseraie – serait la plus touchée par le projet. Elle sera prochainement reprise par Pharmagenève. La concurrence sera effective pour sept pharmacies situées dans un périmètre de 400 m autour de la nouvelle entité.

D'un point de vue de rentabilité, l'avenir des pharmacies indépendantes est compromis face aux groupes qui s'étendent et bénéficient des volumes d'achats. M. Robert rappelle que 133 sur 175 des pharmacies sur Genève sont membres de Pharmagenève, et que ce projet est soutenu à 80% des votants. Deux sessions extraordinaires ont été tenues par Pharmagenève, l'une en janvier 2015, l'autre en juin 2015, au cours desquelles 80% des personnes présentes ont plébiscité le projet.

Sous l'égide de Pharmagenève, il sera créé une SA chargée de l'exploitation et qui engagera, à travers son comité directeur, le pharmacien responsable et ses adjoints.

Le président de Pharmagenève siège également au conseil d'administration de Galenicare Management SA, qui gère notamment les pharmacies Amavita (membres de Pharmagenève).

D'autres hôpitaux exploitent des pharmacies dans leurs locaux, le projet genevois a la particularité d'être exploité par une association à laquelle n'importe quelle pharmacie est libre d'adhérer.

Séance du 16 novembre 2015

Auditions de M. Jean-Luc Forni, président de Pharmagenève, et de M^{me} Véronique Crettol-Bellanger, vice-présidente

M. Forni résume ce troisième projet de pharmacie dite «publique» aux HUG. Il s'agit d'une pharmacie privée, ouverte au public. Une surface de 210 m², dont

70 m² d'officine, est réservée par les HUG pour ce projet, qui aura une entrée directe sur le boulevard de la Cluse, sans communication avec les HUG, avec trois fonctions principales:

- pharmacie de garde, 24/7;
- fonction de recherche compte tenu de l'évolution du métier de pharmacien et de l'avenir de la profession;
- passerelle entre les sorties d'hôpital et les pharmacies de quartier, notamment en ce qui concerne les traitements complexes.

Questions des commissaires

M. Forni précise qu'Amavita et Sun Store appartiennent à Galenica SA, qui détient ainsi 19 sur 143 voix en tant que membre de Pharmagenève, les pharmaciens indépendants en possédant 94. Au sujet de Pharmagenève, M. Forni indique qu'il s'agit d'une association qui regroupe 134 pharmacies et 228 pharmaciens.

M. Forni reconnaît la difficulté des pharmaciens indépendants, dont la majorité s'est regroupée d'une manière ou d'une autre, telle Pharmacie-Plus. L'évolution de la profession, en intégrant de nouvelles prises en charge – vaccinations dans le futur et quelques tests cardiologiques, entre autres –, permettra au pharmacien de diversifier son activité, la marge sur les médicaments diminuant. Quant à la pharmacie de la Roseraie, elle serait rachetée dans un premier temps par Pharmagenève, puis transférée à la nouvelle structure non encore créée.

Le chiffre d'affaires prévu est de 3 millions et non de 40 millions comme il a été prétendu. Deux ou trois apprenti-e-s seraient engagé-e-s, le Canton ayant environ 120 places d'apprentissage disponibles.

Cette pharmacie pourrait servir de point de formation pour les pharmaciens de quartier ou leur offrir des prestations non disponibles dans leur officine, par exemple «filmer» les médicaments. Il précise également que les traitements plus complexes continueront à être préparés par la pharmacie des HUG pour les délivrer dans les pharmacies de quartier.

Le but du projet est de sensibiliser la population au virage que prend la profession de pharmacien. Cet outil servirait la formation de ces derniers en les assistant, ainsi que la population.

Les critiques au projet ne relèveraient que de l'intérêt privé.

Séance du 23 novembre 2015

Discussion et vote

Les commissaires se déclarent sensibles à la situation des pharmacies de quartier qui devraient malheureusement voir leurs revenus diminuer, tout en relevant l'intérêt d'un tel projet pour la population.

La question de l'impact de la Ville dans ce projet n'étant pas évidente, la commission se prononce en faveur du classement de la pétition par 7 non (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 3 LR) contre 1 oui (UDC) et 7 abstentions (2 S, 1 EàG, 2 DC, 2 MCG).

Annexe: pétition P-336

P-336

« Pharmacie publique aux HUG = Mort programmée des pharmacies de quartier. »

Pétition adressée au Grand Conseil et au Conseil Municipal de la ville de Genève

Le département de la santé et la direction des HUG envisagent la location d'une surface de 210 m2 dans le nouveau bâtiment des lits, dans le but d'ouvrir une pharmacie publique en juin 2016.

Le projet d'ouverture d'une pharmacie publique aux HUG, impactera les pharmacies genevoises de 5% à 25% de leur chiffre d'affaire en fonction de leur répartition géographique.

Ce projet, ouvre la porte à la généralisation de ces structures dans d'autres centres médicaux, et à terme à la disparition complète des pharmacies de quartier et pire à la perte d'indépendance de ce métier qui est pourtant essentiel.

Les pharmacies de quartier permettent au département d'utiliser une répartition géographique large pour diffuser dans tout Genève les messages de prévention indispensables à la sécurité sanitaire de la population.

Les services de proximité tels les polices municipales peuvent également s'appuyer sur ce réseau pour éviter des situations tel l'abus de faiblesse envers les personnes âgées.

Au vu de ces explications, les soussignés, demandent formellement au Grand Conseil et au Conseil Municipal de la ville de Genève à **renoncer à ce projet d'ouverture de pharmacie publique aux HUG qui établirait une concurrence déloyale et ne répond à aucun besoin prépondérant**

Nom, Prénom	Adresse	Signature
-------------	---------	-----------

Les pétitions sont à remettre au « Comité contre l'ouverture d'une pharmacie publique aux HUG », p.a. Thomas Blasi 39a route de Frontenex 1207 Genève.